



5111, Chemin du Lac
Saint-Gabriel-de-Brandon, J0K 2N0

AVIS PUBLIC

Projet d'ordre du jour séance extraordinaire du 2 novembre 2020 à huis clos

REPRISE DES SÉANCE À HUIS CLOS

Autorisation par le conseil municipal de la reprise des séances du conseil à **huis clos**, considérant que la Santé publique a déclaré la MRC de d'Autray en état d'alerte maximale, soit en zone rouge, relativement à la pandémie de la Covid-19 en date du 22 octobre 2020 et qu'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux. Les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance sous toute procédure et précautions de distanciation et que la présente séance soit enregistrée par dictaphone et insérée sur le site internet de la Municipalité le plus tôt possible.

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS UNE DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION DÉCENNALE POUR DÉCLARER PROPRIÉTAIRE LE LOT 5 567 635

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance du conseil enregistrée sous dictaphone est disponible sur le site internet (saintgabrieldebrandon.com) de la Municipalité le plus tôt possible après la séance.

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité au saintgabrieldebrandon.com après l'adoption le mois suivant.

Donné ce 2^e jour de novembre 2020

Jeanne Pelland, *gma*
Dir. générale et sec. trésorière